



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

débits de tabac

Question écrite n° 46994

Texte de la question

Alors que depuis plusieurs années les taux de marge des buralistes n'ont cessé de baisser à la suite des choix effectués par les groupes de téléphonie M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation quelle position il entend adopter au regard de la récente augmentation des tarifs des cartes de téléphone sans modification du prix public qui conduit à une nouvelle diminution des marges des buralistes sans aucune concertation et malgré les bons résultats commerciaux obtenus grâce à ce réseau des débitants de tabac. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Dans ce domaine, la liberté commerciale est de rigueur. Cependant on notera que l'évolution du taux de marge unitaire des buralistes sur la vente des cartes de téléphone doit être placée dans la perspective d'ensemble de l'évolution de ce marché. En effet, la diminution mentionnée par l'auteur de la question résulte de la prise en compte des importants investissements d'Orange pour accroître le parc de clients mobicarte et la vente des consommables associés (recharges mobicarte), qui a été multipliée par un facteur 14 en cinq ans. Ces investissements ont également permis la dématérialisation des processus de fourniture de ces recharges, et conduit à la suppression d'une grande partie des contraintes de stockage physique et de gestion. Ce nouveau dispositif, plus souple et plus efficace, a favorisé l'émergence d'une offre élargie de services, conduisant à une meilleure fidélisation des clients. Il convient enfin de préciser qu'au-delà des rencontres périodiques avec la confédération des buralistes, des plans commerciaux spécifiques ont été conduits permettant aux plus intéressés d'entre eux d'accroître leur part de marché et de conforter leur résultat.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46994

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 septembre 2004, page 7254

Réponse publiée le : 28 décembre 2004, page 10461